



Bonjour,

En octobre prochain, vous allez être invité par votre commune à vous rendre aux urnes pour la seconde fois. Vous en avez peut-être fait l'expérience en juin, se déplacer jusqu'à un bureau de vote n'est pas toujours facile (accès à un parking ou à un arrêt de transport en commun, rampe d'escaliers, présence ou non d'un ascenseur, etc). Cela est particulièrement vrai pour les personnes isolées, fragilisés et ayant des difficultés de déplacement.

En tant que seniors, membres du conseil consultatif communal des aînés (CCCA) ou d'un groupe SENIOR présent sur la commune, vous pouvez contacter vos autorités locales afin de les sensibiliser à ce sujet.

Veuillez dès lors trouver en pièce jointe à ce mail un courrier d'inspiration pour s'adresser à votre commune. Il s'agit d'un outil de réflexion et d'aide pour faire le point avec votre commune. En effet, plusieurs autorités locales et résidences organisent déjà un grand nombre de moyens pour soutenir l'accès aux urnes de leurs habitants.e.s. Nous vous encourageons à être attentifs à ce qu'ils le fassent bien. De plus, le Service Public Fédéral Intérieur a également édité une liste de recommandations sur l'accessibilité des bureaux de vote aux personnes en situation de handicap, en ce compris, les parkings et voies d'accès qui sont utiles pour tous.tes. Ce document se trouve joint au courrier d'inspiration.

Nous laissons donc à l'appréciation de votre CCCA et/ou groupe SENIOR l'évaluation de ces services et moyens mis en place par votre commune en juin 2024, la manière dont elle communique sur leur existence et, in fine, l'utilité ou non de relayer ce courrier à vos autorités locales pour l'exercice du vote d'octobre prochain.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions et complément d'informations

Cordialement,

Pour les seniors des MOC Liège et Verviers,

Edwine Goldoni

Animatrice

CIEP - MOC Liège-Verviers

Rue Saint Gilles n°29, Liège

0483/22.93.61

www.mocliege.be

Objet : Sensibilisation à l'accès aux bureaux de vote d'octobre 2024

Madame, Monsieur la.le Bourgmestre,

Madame, Monsieur, la.le Echevin.e en charge des matières seniors,

Nous, (**nom de votre groupe, ex. membres du CCCA de XXX**), vous adressons ce courrier afin d'attirer votre attention sur les besoins spécifiques des personnes isolées, fragilisées et ayant des difficultés de déplacement vers les bureaux de vote.

En tant qu'autorité locale, vous organisez la logistique autour du vote d'octobre pour les habitant.e.s de votre commune. Nous souhaitons attirer votre attention sur les publics qui ont des difficultés de déplacement. Les personnes isolées et fragilisées vivant à domicile sont souvent tributaires des transports en commun pour accéder à leurs activités, voire d'un transport de porte-à-porte en véhicule adapté aux personnes à mobilités réduites, surtout lorsqu'elles n'ont plus l'entourage proche pour les y aider. Or ces personnes sont des citoyen.ne.s à part entière, qui méritent une attention liée à leurs besoins. Il est donc essentiel, dans le cadre des élections, de leur permettre d'avoir accès aux bureaux de vote.

Votre commune dispose de moyens pour soutenir ces publics en mettant à leur disposition les taxis sociaux, les bus scolaires communaux, les services d'entraide locale (S.E.L.) et toutes autres formes de déplacement solidaire présent sur votre territoire. Nous portons également à votre connaissance les recommandations¹ éditées par le Service Public Fédéral Intérieur sur l'accessibilité des bureaux de vote aux personnes en situation de handicap, en ce compris, les parkings et voies d'accès qui sont utiles pour tous.tes.

Pour les personnes habitants en institution et en résidence, il vous est possible d'organiser un bureau de vote volant « sur place » ou d'interpeller ces structures sur le rôle qu'elles peuvent jouer dans l'information et l'accès au droit de vote de leurs bénéficiaires. Par ailleurs, certaines communes ont décidé d'organiser en juin 2024 leurs bureaux de vote directement au sein des maisons de repos localisées sur leur territoire. Cela présente deux avantages. Ces structures sont pensées et construites pour accueillir de base des personnes ayant des difficultés de déplacement (contrairement aux écoles communales). Ensuite, cela fait rentrer la vie extérieure dans un lieu qui est parfois perçu comme fermé. Nous attirons votre attention sur le fait que les procurations ne sont envisageables qu'en dernier recours quand les autres moyens ne se sont pas avérés possibles à mettre en place.

Vous proposez déjà un grand nombre de services et moyens de déplacement solidaires vers les bureaux de vote ? Super ! Avez-vous communiqué l'existence de ces services de manière spécifique aux personnes isolées, fragilisées et ayant des difficultés de déplacement ?

En tant qu'autorité locale, vous avez la possibilité de soutenir vos habitant.e.s dans l'exercice de leurs droits citoyens. Nous espérons dès lors que vous porterez une attention particulière à faciliter l'accès aux bureaux de vote pour tous.tes.

D'avance merci pour l'attention réservée à ce courrier.

Cordialement,

Pour (**nom de votre groupe et signature**)

¹ SPFI Accessibilité des bureaux de vote aux personnes en situation de handicap - Droits et communication le jour du scrutin

Annexe possible : Cocher les services présents dans votre commune :

- Service de taxi social
- Bus scolaire communal
- Service d'entraide local
- Transport PMR
- Bénévoles « chauffeurs »
-
- (liste à compléter en fonction des services présents dans votre commune)